

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Séance n°5 du 16 novembre 2022

Délibération n°DEL2022161102

Objet : modification du plan de financement de la trame verte et bleue « biodiversité nocturne ».

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 22
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 9

Le seize novembre 2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de La Faye le 9 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. AGUESSEAU Norbert – Mme BERNARD Anne-Marie - Mme BAUDRILLART Agnès – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – Mme MANDIN Frédérique – Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – M. VIDAL Laurent.

Etaient excusés : M. BEAU Jacques - M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme Brigitte FOURÉ) - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme LAMAZIERE Véronique – M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Etaient absents : M. GUYON Jean-Guy - M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle - M. BASTIER Thierry – Mme BELLANGER Catherine - M. GEOFFROY Fabrice – Mme GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole – M. POINSET Cyril - M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude.

Etaient excusés : M. FORT Jean-Paul – M. SEGUINAR Clauddy.

Etaient absents : M. BŒUF Pascal - Mme CREMOUX Christine - M. DUPUIS José – M. JOURDAN Pascal-Olivier – POUX Pierre - M. STYNS Guy – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
« BIODIVERSITE NOCTURNE » :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2018.0606.01 du Comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 6 juin 2018 ;
- Vu la délibération n°2019.2711.02 du Comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 27 novembre 2019 ;

Considérant la demande du service instructeur du programme LEADER de préciser le montant et le taux d'aide sollicité dans la délibération.

Monsieur le président propose de préciser le plan de financement LEADER de la manière suivante :

AR Prefecture

016-200050094-20221116-DEL2022161102-DE
Reçu le 01/12/2022

1) Concernant la partie « Fourniture pour la plantation de haies pour les collectivités et accompagnement technique des collectivités au montage de projet » :

DÉPENSES		RECETTES		
Plantation de haies et accompagnement technique	17 752,67 €	Région	10 651,71 €	60%
		LEADER	3 550,40 €	20%
		Autofinancement	3 550,56 €	20%
TOTAL	17 752,67 €	TOTAL	17 752,67 €	100%

2) Concernant la partie « Programme d'animation et de sensibilisation pour des citoyens du territoire » :

DÉPENSES		RECETTES		
Programme d'animation et de sensibilisation	9 000,00 €	Région	5 400,06 €	60%
		LEADER	3 599,94 €	40%
TOTAL	9 000,00 €	TOTAL	9 000,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications du plan de financement présentées.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.